**[56:B:4]**

**Défense**

[Formule 18A]

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

[*intitulé de l'instance*]

DÉFENSE

1. Le défendeur reconnaît les allégations faites aux dispositions ... de la déclaration.

2. Le défendeur nie les allégations faites aux dispositions ... de la déclaration.

3. Le défendeur n'a pas connaissance des faits allégués aux dispositions ... de la déclaration.

4. [*Indiquer sous forme de dispositions distinctes et numérotées consécutivement chaque allégation de fait pertinent visée par la défense.*]

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone du cabinet des procureurs*]

procureurs du défendeur